

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CARTAL Aimé, CHARRONDIERE Magalie, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, MATICHARD Frank, FERON William, LIVET Julien, DUMAS Mickaël, CATHELAND Germaine,

Excusée : BOURLIERE Claudine retard

Secrétaire de Séance : THEVENOUX Jocelyne

Date de la convocation : 20 septembre 2018

INTERCOMMUNALITE

- 1. Compétence Culture** : Mme le Maire rappelle que Roannais Agglomération a depuis 2016, la compétence enseignement artistique (intégrée à la compétence culturelle). Mme le Maire informe que Roannais Agglomération a décidé d'intégrer la compétence lecture publique, et a fait le choix d'inscrire dans l'intérêt communautaire les médiathèques de Mably et de Roanne. Ces médiathèques deviendront donc intercommunales au 1^{er} janvier 2019 et l'ensemble des habitants de Roannais Agglomération pourront bénéficier gratuitement de leurs services. Le conseil municipal approuve, à la majorité, les modifications de la compétence facultative action culturelle (1 abstention), et le transfert de la compétence lecture publique à Roannais Agglomération.
- 2. Eolien** : Mme le Maire informe que le dépôt du permis pour le projet éolien d'Urbise est en préparation. A cet effet, il est prévu d'emprunter un chemin communal. Mme le Maire donne lecture du projet de convention et précise que la commune pourrait être indemnisée à hauteur de 1 630 € / an pour l'utilisation du chemin, et que l'entretien de celui-ci sera à charge de la Roannaise des EnR.
- 3. Assainissement individuel** : Mme le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau ne subventionne plus les particuliers lors de la mise aux normes d'assainissement individuel. De ce fait, Roannais Agglomération et Roannaise de l'eau souhaite mettre en place une aide à la mise en conformité des assainissements individuels. Celle-ci serait plafonnée à 35 % avec un maximum de 3000 €, ou 50 % avec un maximum de 4 000 € si risque de pollution.

FINANCES

4. Décision modificative de cession four à pizza :

D 020 Dépenses Imprévues Invest	+ 370,00 €
R 024 Produits des cessions	+ 370,00 €

BATIMENTS

Claudine BOURLIERE arrive 20h23

- 5. Bar Restaurant** : le plancher du logement est refait, le placo est en cours. Le plancher du palier de la salle de bains est en très mauvais état, et sera donc remplacé. Mme le Maire informe que la subvention FISAC a été attribuée à la commune pour un montant de 33 423 €. Mme le Maire informe qu'il serait souhaitable d'installer un ballon d'eau chaude pour le logement. Coût des travaux : 1 216 € (avec placard). Le conseil municipal approuve. Mme le Maire donne lecture des avenants :
 - o lot 1 Maçonnerie 2 165 €
 - o Lot 7 Plomberie d'un montant de 716,31 €
 Le conseil municipal approuve ces deux avenants.
 Mme le Maire présente le coloris du carrelage que les gérants ont sélectionné. Le conseil rejette la proposition du carrelage de la salle de restaurant ainsi que la faïence de la plonge (trop sombre). Un carrelage plus clair comme celui de la salle de bar est préférable. Le conseil municipal demande si les gérants ont une idée déco ?
- 6. Ruine Rue du Commerce** : Le conseil municipal approuve le devis relatif au déplacement du compteur EDF : 1 726,80 € ttc. Les 3 garages supplémentaires seront décalés afin d'obtenir un espace de 6.50 mètres entre les garages pour manœuvrer.
- 7. Démolition hangar rue du dépôt** : Mme le Maire rappelle que le petit garage du hangar Rue du Dépôt est actuellement loué à M. Chomet. Ce hangar devant être démoli, M. Chomet demande s'il est possible de lui louer une partie de la grange qu'on conserve. Le conseil municipal est favorable, mais il convient de monter une cloison de séparation.
- 8. Monument aux Morts** : Suite à une rencontre avec Archipat, Mme Potte (DRAC) et Mme Giralt, restauratrice métal et céramique d'objets d'art, Mme le Maire informe que les médaillons seraient maintenus sur place, les inscriptions seraient repeintes et non gravées, le buste serait restauré, la pierre nettoyée. La couverture serait à reprendre pour être plus large (plus de protection). Mme le Maire donne lecture du devis d'étude préalable à une intervention de conservation/restauration des médaillons : Mme Giralt 1 440 € ht. Le conseil municipal

approuve. Mme le Maire rappelle que la DRAC s'est engagée sur un taux de subvention sur les travaux à hauteur de 40 % même si le monument n'est pas encore classé.

9. **Usine Guillermier** : Mme le Maire présente l'avant-projet sommaire ainsi que l'estimation réalisés par M. Peillon, Architecte. M. Dumas s'exprime sur le montant très élevé des travaux et souhaite qu'on retarde le projet, afin de finaliser tous ceux en cours. Le conseil municipal décide tout de même de déposer le permis de construire, afin d'obtenir toutes les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.
10. **Résidence Marguerite** : M. Beurrier, informe que des dégâts provenant d'humidité sont présents dans le logement B4. Une déclaration de sinistre, au titre de l'assurance dommages ouvrage, a été réalisée auprès de Groupama.
11. **Travaux divers** : Les travaux de remplacement du compresseur sont prévus le 9 octobre.
12. **Visite SIEL** : M. Jeneste informe que suite à la visite de M. Despreaux, du SIEL, l'école pourrait accueillir des panneaux solaires en cas de réfection de la toiture. M. Despreaux, doit également intervenir avec un technicien, afin de vérifier le bon fonctionnement des panneaux de la Résidence Marguerite.

ECOLE SPORTS LOISIRS

13. **Etang de La Poste** : La vidange de l'étang est prévue le 17 novembre.
14. **Sou des Ecoles** : Mme Deplace donne le compte rendu de l'Assemblée Générale. M. Lageneste est nommé président. Encore une fois, il est déplorable que très peu de parents soient présents à cette AG. Un membre du Sou des Ecoles demande à la commune la possibilité de mettre à disposition l'étang communal pour une journée. Les droits de pêche bénéficieraient donc à l'association. Le conseil est favorable.
15. **Repas des associations** : Mme Deplace rappelle que le repas des associations est prévu le vendredi 12 octobre.
16. **Association Jeunesse et Sport** : Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de mise à disposition des locaux de l'école pour le centre de loisirs.

VOIRIE

17. **Lotissement** : M. Jeneste informe qu'un géotextile a été installé sur le talus, afin d'éviter tout problème de ravinage, pour un coût supplémentaire 1 422 € ht. Le conseil municipal approuve l'avenant. De plus, il est préférable que l'enrobé soit étendu jusqu'au chemin. Coût supplémentaire : 2 419,50 € ht. Le conseil municipal approuve l'avenant.
18. **Cimetière** : Mme le Maire informe qu'il ne reste qu'une seule case du columbarium disponible. Elle propose donc de l'agrandir. Mme le Maire donne lecture du devis Granimond : 7 cases derrière les actuelles 4 777 € ht. Le conseil municipal approuve.
19. **Gestion des chats errants** : Mme le Maire rappelle, que toutes les communes ont l'obligation d'avoir une fourrière chiens et chats. Actuellement, la commune a une convention avec la SPA de Roanne, qui accepte exclusivement les chiens. Mme le Maire informe que la cotisation à l'Arche de Noé s'élève pour l'année 2019 à 50 cts d'€ par habitant. L'association doit nous transmettre une convention.

QUESTIONS DIVERSES

20. **Don de l'ALAMPSME** : Mme le Maire informe que l'association a fait don à la commune de deux tableaux représentant la guerre de 14-18.

Séance levée à 23h15